



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTPELLIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Montpellier, tenue au Centre communautaire le 5 août 2019 à 19 h 30 et à laquelle sont présents les membres du conseil :

Bernard Riopel
Diane Thibault

Victor Boulay

Jean-Guy Périard
Ghislaine Jean

Absent : Pier-Carl Bédard

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Stéphane Séguin.

Est également présente, Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL MUNICIPAL
 - 1.1 Ouverture de l'assemblée
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et du procès-verbal de correction
 - 1.4 2^e souper-bénéfice du maire au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC
 - 1.5 Questions du public
2. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 2.1 Adoption des comptes à payer
 - 2.2 Mandat à un arpenteur
 - 2.3 Paiement de la facture no 1614004 de Groupe Yves Gagnon
 - 2.4 Mandat à Me Louis-Philippe Robert, notaire
 - 2.5 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique
 - 3.2 Achat de matériel pour la finition du mur intérieur de la caserne
 - 3.3 Questions du public
4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC
 - 4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc
 - 4.2 Mandat à une firme d'ingénieurs externe
 - 4.3 Questions du public
5. HYGIÈNE DU MILIEU
6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement
 - 6.2 Demande de dérogation mineure - Matricule 0978-31-5964
 - 6.3 Demande de dérogation mineure - Matricule 0784-12-1949
 - 6.4 Questions du public
7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 7.1 Rapports du Comité consultatif Culture et Patrimoine Montpellier (CCCP)
 - 7.2 Autorisation de paiement des factures no 268450 et 269047 à Équipement 3L
 - 7.3 Autorisation de paiement – Rallye Défi – Édition 2019
 - 7.4 Cours de danse country
 - 7.5 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire 2019-2020 – cours de danse
 - 7.6 Questions du public
8. AFFAIRES NOUVELLES
9. DIVERS

10. CORRESPONDANCE

- 10.1 Réponse du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) – Demande pour l'installation d'un radar-indicateur de vitesse mobile
- 10.2 Demande de droit de passage pour nouveau tracé proposé pour le sentier de motoneige
- 10.3 Demande de nettoyage de fossé – rue des Chênes
- 10.4 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE



1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1 Ouverture de l'assemblée

Après un moment de réflexion, Monsieur Stéphane Séguin, maire, déclare la séance ouverte.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2019-08-184

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté;

ET QUE le point « Divers » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et du procès-verbal de correction

2019-08-185

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 et du procès-verbal de correction.

Adoptée à l'unanimité.



1.4 2^e souper-bénéfice du maire au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

2019-08-186

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb Ripon-Montpellier désire organiser le 2^e souper-bénéfice du Maire cette fois-ci au profit de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC en collaboration avec la municipalité de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroi un don de mille dollars (1 000 \$) pour cette levée de fonds;

QUE Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à émettre un chèque au montant de mille dollars (1 000 \$) aux Chevaliers de Colomb Ripon-Montpellier en tant que gestionnaire principal de la levée de fonds.

Adoptée à l'unanimité.

1.5 Questions du public

2. ADMINISTRATION ET FINANCES

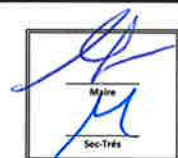
2.1 Adoption des comptes à payer

2019-08-187

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE ce conseil municipal approuve la liste des comptes ci-après et qui apparaissent en annexe sous le numéro 2019-08.01 et que Stéphane Séguin, maire et Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à les payer à même les fonds de la Municipalité :

- Liste des comptes à payer pour la période du 23 juin au 27 juillet 2019 totalisant 100 319,90 \$;
- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2019, totalisant 47 781,23 \$;



- Transactions bancaires pour la période du 1^{er} au 30 juin 2019, totalisant 80 778,10 \$;

ET QUE les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et qui sont incluses dans cette liste soient par la même occasion approuvées.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Lanthier, certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées par le conseil municipal.


Manon Lanthier, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité.

2.2 Mandat à un arpenteur

2019-08-188

CONSIDÉRANT l'offre reçue le 12 juin 2019 de la part de Monsieur Claude L'Allier de céder à la Municipalité un espace de terrain réglementaire nécessaire à l'aménagement d'une virée publique sur la partie ouest de la rue des Cèdres en échange du tronçon nord de la rue des Trembles;

CONSIDÉRANT QU'il devra y avoir un accord commun entre les parties pour déterminer l'emplacement et la dimension de la virée publique sur la partie ouest de la rue des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra mandater à ses frais un arpenteur-géomètre afin de faire la description technique de la partie ouest de la rue des Cèdres;

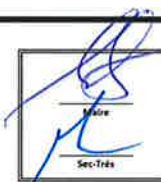
CONSIDÉRANT QUE Monsieur L'Allier devra mandater à ses frais l'arpenteur de son choix afin de faire la description technique du tronçon Nord de la rue des Trembles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte l'offre de Monsieur Claude L'Allier;



QUE les parties impliquées procèdent à mandater les arpenteurs-géomètres de leur choix;

ET QUE suite à la réception des documents requis les parties prennent les dispositions nécessaires pour faire notarié les échanges de propriétés.

Adoptée à l'unanimité.

2.3 Paiement de la facture no 1614004 de Groupe Yves Gagnon

2019-08-189

CONSIDÉRANT QUE le conseiller, Monsieur Jean-Guy Périard avait fourni des équipements personnels au lac Croche;

CONSIDÉRANT QUE ces équipements ont été perdus;

CONSIDÉRANT la facture no 1614004 de Groupe Yves Gagnon au montant de cent quatre-vingt-dix-huit dollars et quatre-vingt-onze cents (198,91 \$) plus les taxes applicables qui remplace les équipements perdus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil autorise le paiement de la facture no 1614004;

ET QUE Manon Lanthier, directrice générale, soit autorisée à remettre au conseiller, Monsieur Jean-Guy Périard les équipements de remplacement.

Adoptée à l'unanimité.



2.4 Mandat à Me Louis-Philippe Robert, notaire

2019-08-190

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 2019-08-188 « Mandat à un arpenteur » ce conseil acceptait l'offre reçue le 12 juin 2019 de la part de Monsieur Claude L'Allier de céder à la Municipalité un espace de terrain réglementaire nécessaire à l'aménagement d'une virée publique sur la partie ouest de la rue des Cèdres en échange du tronçon nord de la rue des Trembles;

CONSIDÉRANT l'acceptation reçue le 11 juin 2019 de la part de Madame Francine Bissonnette de soustraire la partie du tronçon nord de la rue des Trembles et la cinquième condition du contrat notarié 166701, contrat liant la Municipalité à Madame Francine Bissonnette;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'honoraires du notaire seront assumés à parts égales entre Monsieur Claude L'Allier et la municipalité de Montpellier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

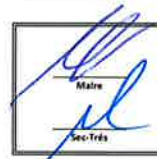
ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil sur réception des descriptions techniques des deux parties, mandate Me Louis-Philippe Robert, notaire afin de finaliser les échanges de propriétés;

ET QUE Monsieur Stéphane Séguin, maire, et Madame Manon Lanthier, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les actes d'acquisition ainsi que tout document requis à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

2.5 Questions du public



3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Rapport du directeur de la sécurité publique

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur de la sécurité publique pour le mois de juillet 2019.

3.2 Achat de matériel pour la finition du mur intérieur de la caserne

2019-08-191

CONSIDÉRANT QUE le matériel choisi pour réaliser la finition intérieure des murs de la caserne est du Muralex;

CONSIDÉRANT la soumission de BMR Groupe Yves Gagnon no 1221 au montant de trois mille huit cent cinquante-huit dollars et quatre-vingt-seize cents (3 858, 96 \$) plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Victor Boulay

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la soumission no 1221 et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 Questions du public

4. TRAVAUX PUBLICS ET AQUEDUC

4.1 Rapport du directeur des travaux publics et aqueduc

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport du directeur des travaux publics pour le mois de juillet 2019.

4.2 Mandat à une firme d'ingénieurs externe

2019-08-192

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'une expertise concernant un litige avec le matricule 0478-89-4671;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat consiste à obtenir une opinion supplémentaire concernant ledit dossier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Bernard Riopel

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate Monsieur Maxime Philibert, ingénieur de la firme WSP à effectuer cette expertise.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 Questions du public

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point à l'ordre du jour.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

Aucun rapport n'a été déposé pour le mois de juillet 2019.

6.2 Demande de dérogation mineure - Matricule 0978-31-5964

2019-08-193

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure no 2019-138 afin de régulariser la construction du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul latérale n'est que de 1,52 mètre à partir d'un coin du bâtiment seulement;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de bâtiment à proximité sur la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est construit depuis 1977;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est opposé lors de la consultation publique tenue le 5 août 2019 à 19 h 15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

ET QUE ce conseil accepte la recommandation favorable du CCUE concernant la demande de dérogation mineure no 2019-138 pour le matricule 0978-31-5964.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Demande de dérogation mineure - Matricule 0784-12-1949

2019-08-194

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2019-145 pour la construction d'un garage;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas trois (3) des cinq (5) conditions prérequis concernant la construction en cour avant, selon le règlement de zonage 12-2000 (Référence art. 7.2.1; c; d; et e.);

CONSIDÉRANT QU'une grande partie de la construction du garage se situerait dans la bande de protection riveraine, ce qui n'est pas permis selon le règlement de zonage 12-2000 (Référence art. 4.3.1);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) autres bâtiments se situent au complet ou en partie dans la bande de protection riveraine;



CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif en urbanisme et environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de consultation publique a été publié le 24 juillet 2019;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 5 août 2019 à 19 h 15;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accepte la recommandation défavorable du CCUE concernant la demande de dérogation mineure no 2019-145 pour le matricule 0784-12-1949;

ET QUE Monsieur Jonathan Lachance vérifie si les conditions de l'application d'une dérogation mineure précédente ont été respectées. (Référence dérogation 2018-034).

Adoptée à l'unanimité.

6.4 Questions du public

7. LOISIRS, CULTURE, ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Rapports du Comité consultatif Culture et Patrimoine Montpellier (CCCP)

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des réunions du 1^{er} et du 15 mai 2019.

7.2 Autorisation de paiement des factures no 268450 et 269047 à Équipement 3L

2019-08-195

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2018-06-130 « Appui à l'Association des Loisirs de Montpellier dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînées 2018-2019 » ce Conseil s'engageait à investir un montant de 15 000 \$ dollars pour la conversion de la cuisine du Centre communautaire en cuisine commerciale;

CONSIDÉRANT la soumission no 90078 d'Équipement 3L au montant de douze mille deux cents cinquante-cinq dollars (12 255 \$) plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation d'une Hotte commerciale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Ghislaine Jean

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le paiement des factures no 268450 et 269047 à Équipement 3L au montant de douze mille deux cent cinquante-cinq dollars (12 255 \$) plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 Autorisation de paiement – Rallye Défi – Édition 2019

2019-08-196

CONSIDÉRANT la demande reçue par courriel de la part de Monsieur B.Gilles Lacroix, demandant une commandite monétaire de cinq mille (5 000 \$) et la permission d'utiliser la salle du conseil et le centre communautaire les 4, 5, 6 et 7 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un budget avait été prévu pour l'activité Rallye Défi – Édition 2019;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

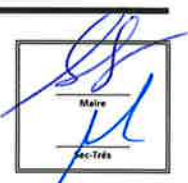
ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil désire acheter une publicité au montant de cinq mille (5 000 \$);

QUE trois mille (3 000 \$) seront donnés monétairement sur présentation de la facture;

ET QUE la Municipalité contribue pour une valeur de 2 000 \$ en offrant les services de son personnel des travaux publics et les gratuités des salles soit la salle de la Mairie et la grande salle du Centre communautaire.

Adoptée à l'unanimité.



7.4 Cours de danse country

2019-08-197

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 31 juillet par Madame Suzanne Carrière demandant la gratuité de la grande salle du centre communautaire pour les mercredis soir et un vendredi par mois selon les disponibilités afin d'y tenir une soirée dansante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accorde la gratuité de la grande salle du centre communautaire à Madame Suzanne Carrière pour l'année 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 Demande de gratuité de la grande salle du centre communautaire 2019-2020 – cours de danse

2019-08-198

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la Municipalité en date du 30 juillet par Madame Pauline Poupart demandant la gratuité de la grande salle du centre communautaire pour les mercredis de 15 h à 16 h 30, les jeudis de 12 h 30 à 14 h 30 et le 2^e vendredi de chaque mois pour une pratique de danse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE le préambule soit partie intégrante à la présente résolution;

QUE ce conseil accorde la gratuité de la grande salle du centre communautaire à Madame Pauline Poupart.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 Questions du public

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à l'ordre du jour.

9. DIVERS

10. CORRESPONDANCE

10.1 Réponse du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) – Demande pour l'installation d'un radar-indicateur de vitesse mobile

Nous accusons réception de la correspondance du (MTMDET) en date du 16 juillet 2019 à notre demande d'installation d'un radar-indicateur de vitesse mobile à l'entrée du village par la route 315 Sud. Le Ministère est actuellement en analyse d'un projet pilote avec ces radars pédagogiques jusqu'en 2020. Advenant une conclusion favorable à ce projet, la proposition de notre site pourrait être considérée.

10.2 Demande de droit de passage pour nouveau tracé proposé pour le sentier de motoneige

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 30 juillet du président de l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation 771-13 demandant à la Municipalité un droit de passage pour le sentier de motoneige de l'Association des motoneigistes Vallée de la Nation (AMVN). L'AMVN souhaiterait dévier et établir son sentier dans l'ancien dépotoir et son chemin d'accès. Cette demande est mise à l'étude.

10.3 Demande de nettoyage de fossé – rue des Chênes

Nous accusons réception d'une correspondance reçue le 30 juillet dernier des propriétaires du 30 rue des Chênes, demandant à la Municipalité de nettoyer le fossé de leur terrain qui est rempli de sable qui vient de la rue et du fossé qui longe la rue des Chênes qui est aussi plein de sable. Cette demande est mise à l'étude.

10.4 Questions du public

11. QUESTIONS DU PUBLIC

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-08-199

Il est proposé par Madame Diane Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité.


Stéphane Séguin, maire


Manon Lanthier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Prendre note que le genre masculin inclut le genre féminin, pour fin de simplification.